

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NO 31-2021 : SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR TAXI ET/OU VÉHICULES AUTORISÉS

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ que la MRC Brome-Missisquoi (« DONNEUR D'ORDRE ») désire obtenir des soumissions pour un service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par taxi et/ou véhicules autorisés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Le SOUMISSIONNAIRE doit se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (<https://seao.ca/>) à compter du 15 septembre 2021, à défaut de quoi sa Soumission est automatiquement rejetée par le DONNEUR D'ORDRE. Notamment, le SOUMISSIONNAIRE doit placer dans une enveloppe opaque cachetée UN (1) exemplaire original papier de sa Soumission. Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à David Legrand et avoir été reçues physiquement au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi situé au 749 rue principale à Cowansville au plus tard le 15 octobre 2021 à 11 :00 :00. Les soumissions seront ouvertes au même endroit le même jour à 11:10. Considérant la pandémie de la COVID-19, les SOUMISSIONNAIRES pourront assister en personne à l'ouverture des Soumissions si permis, cependant, ils devront respecter toutes les mesures de santé publique.

L'ADJUDICATAIRE doit, dans les 50 jours de l'émission de l'Avis d'Adjudication, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). La conclusion du Contrat demeure conditionnelle à la détention de l'autorisation de contracter. Le DONNEUR D'ORDRE peut procéder à une adjudication conditionnelle à l'obtention de cette autorisation dans le délai requis. Les SOUMISSIONNAIRES intéressés sont donc invités à débiter leurs démarches dès maintenant et à les continuer pour la durée de validité de leur Soumission.

Le SOUMISSIONNAIRE doit également, afin de protéger le DONNEUR D'ORDRE contre des pertes éventuelles de son refus de conclure ou d'exécuter le Contrat en conformité avec sa Soumission, fournir une garantie de soumission d'un montant forfaitaire de 20 000\$ sous l'une ou l'autre des formes suivantes, soit un chèque certifié, un mandat-poste ou une traite bancaire, tiré d'une Institution Financière et fait à l'ordre du DONNEUR D'ORDRE encaissable sur demande ou sous la forme d'un cautionnement émis par une Institution Financière et établi sans réserve en faveur du DONNEUR D'ORDRE, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 A du Formulaire de Soumission.

Toute Soumission déposée demeure valide pour une période de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivant la date et l'heure limite prévues pour la réception des Soumissions. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'adjuger le Contrat en tout ou en partie. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à accepter aucune des Soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les SOUMISSIONNAIRES. Dans tous les cas, les SOUMISSIONNAIRES ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Les renseignements généraux sont adressés au soussigné par courriel au dlegrand@mrcbm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-4900 poste 278.

DONNÉ à Cowansville ce QUINZIÈME (15^e) jour de septembre de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le greffier,

David Legrand, avocat